

Ref : CA2019/33

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 JUIN 2019

DÉLIBÉRATION AUTORISANT L'OCTROI DE DÉROGATIONS AU CADRE DE GESTION DES AGENTS NON TITULAIRES BIATSS REMUNÉRÉS SUR BUDGET RECHERCHE

➡ le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, en sa séance du 21 juin 2019 réuni sous la présidence de Madame Hélène VELASCO-GRACIET,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.712-3,
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n°86-83 du 17/01/1986
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université du 10/07/2015,

Vu l'avis du comité consultatif de l'université réuni en séance du 21 mai 2019,

Considérant:

- que par délibération CA du 10/07/2015, l'université a adopté le principe selon lequel, pour les agents contractuels Biatss recrutés en contrats à durée déterminée (CDD) sur le budget de la recherche, et compte tenu du caractère non pérenne des financements, ces CDD ne pouvaient être conclus pour une durée totale ne pouvant en aucun cas atteindre six ans ;
- qu'il est depuis lors constaté la situation spécifique de trois agents qui détiennent actuellement des durées de contrats cumulées qui dépassent ou vont dépasser les six ans ;
- qu'il est proposé au CA d'autoriser la cédésation de trois contractuels administratifs financés sur un projet de recherche à l'issue du contrat de travail en cours, par dérogation au cadre fixé par la délibération CA du 10/07/2015

➤ Après en avoir délibéré,

➡ **DÉCIDE d'autoriser la cédésation à compter 1^{er} septembre 2020 de trois contractuels administratifs financés sur un projet de recherche, par dérogation au cadre général fixé par délibération du conseil d'administration en date du 10 juillet 2015.**

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 21 juin 2019.

Nombre de membres présents	19
Nombre de membres représentés	13
Nombre d'abstentions	4
Nombre de suffrages exprimés	28
Nombre de votes pour	19
Nombre de votes contre	9

La Présidente,

Signé

Hélène VELASCO-GRACIET.

Publié le : 15/07/2019

Transmis au Recteur Chancelier des Universités d'Aquitaine le : 12 /07/2019